



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY

Le 03 octobre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le trois octobre, les membres du Conseil municipal de MEAULNE-VITRAY, se sont réunis à 19h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 septembre 2024 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Jacques BARDIOT, Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Pierre-Marie DELANOY, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Alexandre SOUDRY, Brigitte TOURRET, Françoise TULARS.

Absents excusés : Marie-Paule DUBREUIL.

Pouvoirs : Elisabeth PLESSE à Pierre-Marie DELANOY ; Carine LAPLAINE à Jérôme JOMIER.

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Françoise TULARS.

Monsieur et Madame VASSEUR, les futurs acquéreurs du Vival se sont présentés devant le Conseil municipal. Ils s'installeront dans le magasin le 15 novembre, date prévue pour la signature de la vente. Ils souhaitent conserver les produits et services actuels en élargissant la gamme (rôtisserie, plus de produits locaux, amplitude horaire élargie le soir).

• **Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 septembre 2024 :**
Le Procès-Verbal du 10 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

• **Souscription d'un emprunt :**

Monsieur le Maire précise que la commune a besoin de faire un emprunt de 200 000€ pour divers programmes d'investissement. Il présente les trois offres d'emprunts reçues : la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et la Banque Postale. Après étude et concertation, le Conseil municipal décide, à

l'unanimité, de souscrire à l'offre de la Caisse d'Épargne, avec un taux fixe à 3.55% pour un remboursement sur 15 ans. Le montant total des intérêts s'élève à 54 137.50€.

- **Révision des tarifs de la salle polyvalente Alain Fournier de Meaulne :**

Madame TULARS, membre de la commission tourisme présente les propositions des commissions tourisme et salle des fêtes, réunies le 27 septembre. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications des tarifs proposées pour la location de la salle polyvalente Alain Fournier, et approuve la mise en place de ces modifications à partir du 1^{er} janvier 2025.

- **Révision des tarifs de la salle polyvalente de Vitray :**

Madame TULARS, membre de la commission tourisme présente les propositions des commissions tourisme et salle des fêtes, réunies le 27 septembre. Le Conseil municipal propose la mise en place d'un chèque de caution pour le ménage concernant les deux salles polyvalentes, proposition à étudier en commission. Le Conseil décide d'apporter quelques modifications sur les nouveaux tarifs proposés par les commissions, jugeant les augmentations trop importantes pour la salle de Vitray. Aussi, la location seule du parc est annulée, celui-ci étant dépendant de la salle polyvalente. Suite à cela, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications des tarifs pour la location de la salle polyvalente de Vitray, et approuve la mise en place de ces modifications à partir du 1^{er} janvier 2025.

- **Révision des tarifs du gîte communal :**

Suite à la présentation des nouvelles propositions de tarifs de Madame TULARS, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs pour le gîte communal du Cheval Blanc.

- **Demande de fonds de concours toiture boulangerie :**

Monsieur le Maire rappelle que la toiture de la nouvelle boulangerie a besoin d'être rénovée. Le montant des travaux s'élève à 64 575€HT. Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite un fonds de concours de la Communauté de communes du Pays de Tronçais de 10 000€.

- **Budget Boulangerie : amortissements des travaux, annule et remplace la délibération du 12 octobre 2022 :**

Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors du conseil municipal du 12 octobre 2022 concernant les amortissements des travaux de la boulangerie. Il y a lieu de modifier ces amortissements, la différenciation entre le matériel et les travaux étant nécessaire. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'amortir les travaux sur 30 ans (comme le bâtiment) ainsi que les subventions qui s'y rattachent. Monsieur le Maire dit aux conseillers que la visite semestrielle de la boulangerie a été faite le 30 septembre, et précise qu'il y a encore quelques petits soucis liés aux travaux dont le problème de fuite derrière le four. Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur FERNANDEZ concernant son souhait d'installer une climatisation dans la salle du fournil. Monsieur le Maire va se renseigner si cela n'accentuerait pas le problème de condensation déjà existant.

Monsieur MERCIER quitte la salle du conseil.

- **Budget Boulangerie : amortissements du matériel, annule et remplace la délibération du 12 octobre 2022 :**

Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors du conseil municipal du 12 octobre 2022 concernant les amortissements des travaux de la boulangerie. Il y a lieu de modifier ces

amortissements, la différenciation entre le matériel et les travaux étant nécessaire. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'amortir le matériel sur 15 ans ainsi que les subventions qui s'y rattachent.

- **Budget Boulangerie : décision modification amortissement travaux et matériel :**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les travaux de la boulangerie se sont terminés début 2024, il a donc été prévu que les amortissements pour les travaux débutent l'année après la fin des travaux, c'est-à-dire début 2025. Cependant en nomenclature budgétaire M4, nomenclature du Budget Boulangerie, les amortissements se font au prorata temporis, il y a donc lieu de faire une décision modificative pour débiter l'amortissement les travaux en janvier 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative pour débiter les amortissements en janvier 2024.

- **Modification de la durée de coresponsabilité du loyer du commerce Vival suite à vente :**

Monsieur le Maire fait lecture de l'avenant de renouvellement de bail entre la commune de Meaulne-Vitray et la SARL FAXEL, notamment l'article 7 « *cession-garantie solidaire – sauf en cas d'exercice par le Bailleur de son droit de préemption, le cédant demeurera garant et répondants solidaires du paiement des loyers, et ce quelle que soit la période pendant laquelle le fonds aura été exploité par l'un d'entre eux (cédant ou cessionnaire). Cette garantie solidaire sera valable pendant une durée de trois (3) années à compter de la date de prise d'effet de la cession. (...)»*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réduire ce délai de coresponsabilité à un an.

- **Révision du PPRI des rivières Cher et Aumance :**

Suite à la présentation du PPRI lors du comité de suivi en mai 2024, Monsieur le Maire présente aux élus le problème de deux parcelles passant de zone inondable aléa faible et constructible en zone peu urbanisée où les constructions seraient interdites, alors que ces parcelles sont entourées de parcelles déjà construites et se situent à 250m du bourg. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réviser le PPRI concernant ces deux parcelles AM179 et AM196 pour les passer en zone urbanisée modérée.

- **Subvention exceptionnelle : Aumance Tronçais Cyclisme :**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'association « Aumance Tronçais Cyclisme » pour sa manifestation la Boucle de Tronçais. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de cette subvention de 100€.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire précise au Conseil son souhait de lever les pelles à la retenue de l'Aumance afin de nettoyer et désobstruer ces dernières.
- Berry Alloc souhaiterait installer 2.5 hectares de panneaux photovoltaïques sur la parcelle boisée derrière l'usine, ces parcelles sont dans une zone naturelle. Un élu demande pour quelle raison Berry Alloc n'envisage pas plutôt des ombrières sur le parking. Une réunion de la commission PLU est à prévoir.

- Monsieur le Maire rappelle aux élus l'échange de parcelles rue du Moulin et Magnoux entre un administré et la commune qui n'est pas encore effectué, un des riverains n'a toujours pas signé le procès-verbal de bornage.
- Monsieur le Maire présente le résultat de la dépollution des sols du garage Cigamm. Ce diagnostic a permis de détecter quelques anomalies sur le site. Un nouveau diagnostic est prévu pour compléter celui-ci.
- Madame TULARS, première adjointe, présente les propositions de repas pour le repas des aînés qui aura lieu de 30 novembre à la salle Alain Fournier. Le restaurateur retenu possède un restaurant sur Saint Amand Montrond.
- Concernant le planning de la salle Alain Fournier pour l'année 2025, l'UDAM se réunit le 11 octobre. Monsieur le Maire et les élus ont retenu les dates suivantes sur le planning : samedi 18 janvier vœux du Maire et du Conseil ; le repas champêtre des aînés aura lieu le 19 juillet ; le repas des aînés de fin d'année aura lieu le 29 novembre ; le salon du champignon se déroulera semaine 42.
- Les travaux de la cuisine de la salle des fêtes de Vitray sont sur le point de se terminer. Madame la Maire déléguée de Vitray propose au Conseil une visite le 23 octobre à 19h30.
- Les travaux du Canal ont commencé, ces travaux consistent à défricher, abattre tous les arbres morts et menaçants ainsi qu'un nettoyage. Les réunions de chantier sont prévues lundi 7 octobre à 17h30, lundi 14 octobre à 17h30 et mercredi 23 octobre à 17h30.
- Suite à la réunion des parents d'élèves, les membres proposent que les enfants des écoles décorent le sapin de Noël de la place de l'Aumance avec des décorations réalisées par eux-mêmes.

Prochain Conseil Municipal le mardi 5 novembre 2024 à 19h30 à la Mairie de Meaulne.

Le Maire,

Pierre-Marie DELANOY

La secrétaire,

Françoise TULARS

La Maire déléguée,
Béatrice TOURAET

